

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

Séance du 06 février 2017

OBJET :
Modification d'autorisation de programme

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 7

EXPOSE DES MOTIFS

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Par délibérations du 30 mars 2015, le conseil municipal a procédé à la création de l'autorisation de programme suivante :

A.P. – Réhabilitation de l'église Saint-Georges (op. n° 100)

	CP 2015	CP 2016	TOTAL AP
Chap. 20 – Etudes et insertions	39.200,00 €	20.800,00 €	60.000,00 €
Chap. 23 – Travaux	135.300,00 €	404.700,00 €	540.000,00 €

TOTAL CP	174.500,00 €	425.500,00 €	600.000,00 €
-----------------	---------------------	---------------------	---------------------

Compte tenu de la complexité technique de l'opération, certains travaux sont encore en cours d'exécution et il convient d'adapter l'autorisation de programme comme suit :

A.P. – Réhabilitation de l'église Saint-Georges (op. n° 100)

	CP 2015 réalisés	CP 2016 Réalisés	CP 2017	TOTAL AP
Chap. 16 – Emprunts		5.500,00 €		5.500,00 €
Chap. 20 – Etudes et insertions	38.082,82 €	21.111,62 €	6.720,00 €	65.914,44 €
Chap. 21 – Immobilisations corp.	2.138,45 €	207.599,08 €	202.826,88 €	412.564,41 €
TOTAL CP	40.221,27 €	234.210,70 €	209.546,88 €	483.978,85 €

PROPOSITION

Sur avis de la Commission des Finances du 31 janvier 2017, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la modification de l'autorisation de programme citée plus haut et d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge des crédits de paiement de l'année 2017 seront inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 09 Février 2017.

Pour Extrait

Michel BREUILLE
Maire



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil Municipal le :	27 Janvier 2017
- Convocation distribuée les :	27 Janvier 2017
- Affichage du compte-rendu le :	10 Février 2017
- Affichage du procès-verbal le :	24 Mars 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME DOLATA à MME SIMONNET
- M. RIFF à M. LEINSTER

EXCUSES

- M. SAPIRSTEIN
- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME LEDROIT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**